Recommandation d'installation de balcon en fibres de verre.

- Favoriser une installation sur Sonotube ou Pieux Vissé.
- Assurer l'étanchéité entre votre structure et votre maison, référez-vous à la fiche technique de Garantie GCR FT-9.26.4.1 -01 (https://www.garantiegcr.com/app/uploads/2021/06/ft-9-26-4--01-210708.pdf)

Galerie avec structure intégrée en fibres de verre.

- Fixer le frame du balcon au mur (brique ou béton) à l'aide d'encrages de fixation d'une grosseur minimum de 3/8 Po à tous les 4 pieds ou de tires fonds dans le cas d'une installation à un mur de bois.
- Installer le frame avec une pente de 1/8 Po au pied.
- S'assurer d'avoir des poteaux de soutiens à tous les 6 pieds.
- Tout encrage, vissage et perçage dans la partie plancher doivent être scellé avec un scellant de type (Flextra).

Galerie standard en fibres de verre sur charpente en bois. (dessus seulement)

- Préparer la charpente de bois et intégrer une pente de 1/8 Po aux pieds avec des solives ou poutrelles de 2x8 (minimum) aux 16 Po centre en centre maximum.
- Utiliser des équerres de fixation 1 Po X 1 Po avec des vis de ¾ Po #10 tête ronde et pour les solives vis 1 ½ Po à tête ronde #10 à 30 Po d'espacement centre en centre sous le plancher de la galerie.
- Sceller entre la galerie et la bâtisse avec un scellant de type (Flextra) de la même couleur que cette dernière. (Facultatif)
- S'assurer d'avoir des poteaux de soutiens à tous les 6 pieds.

N.B Toute altération du balcon peut annuler la garantie.

Balcon au-dessus d'un air habitable (ATTENTION)

- Un balcon en fibre de verre n'est pas reconnu par le code du bâtiment comme un matériel de couverture. Une membrane d'étanchéité certifiée doit donc être installée en dessous par un professionnel en construction. De plus, portez une attention particulière aux solins d'étanchéité.

Référez-vous aux fiches technique GCR FT-9.26.4.1 -01 (https://www.garantiegcr.com/app/uploads/2021/06/ft-9-26-4--01-210708.pdf) et GCR FT-5.6.1.2 -02 (https://www.garantiegcr.com/app/uploads/2022/06/ft-5-6-1-2--02-220628.pdf) de Garantie GCR pour les bonnes pratiques d'installation d'un balcon, particulièrement pour assurer l'étanchéité de votre maison. Contactez-les en cas de questions.

Installation de rampes d'aluminium ou autres sur un balcon en fibres de verres.

- S'assurer de bien sceller les vis de fixation dans le balcon en fibres de verre avec un scellant de type (Flextra) afin de prévenir toutes infiltrations d'eau.

Je soussigné, comprends et accepte les recommandations d'installation de FVR.

_____	_____	_____
Nom en lettre moulé	Signature	Date

Ce présent document est la propriété de **LES FIBRES DE VERRE RIOUX** et toute reproduction de ce devis est interdite.

LES SOLINS DE BALCONS ET TERRASSES

Référence au **Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment,** et Code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié) (ci-après nommé Code)

La pose des solins est très importante et elle peut vous éviter de nombreuses réclamations très coûteuses. *C'est pourquoi Garantie GCR aborde ici la question des solins aux jonctions des plateformes qui recouvrent les balcons et les terrasses et sur le dégagement des matériaux de revêtement extérieur qui les jouxtent.*

Nous pouvons lire dans le Guide illustré de l'utilisateur – CNB 2010 Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) à l'article **9.26.1.1. Rôle de la couverture** que ***les terrasses, les balcons, les passerelles extérieures et d'autres surfaces extérieures semblables servent effectivement de toits lorsqu'ils ne permettent pas le libre écoulement de l'eau à travers le platelage.***

À moins que ces surfaces ne soient inclinées vers l'extérieur et que l'eau ne puisse s'écouler vers les bords, l'eau s'accumulera sur la surface. **Lorsque la pluie est poussée par le vent sur la surface du platelage (toit), l'eau a tendance à se déplacer vers le haut lorsqu'elle rencontre un obstacle.**

C'est pourquoi les exigences de la section 9.27. du CNB s'appliquent également à ces types de structures.

Vous trouverez ci-dessous les articles du *Code* traitant des **exigences aux jonctions des plateformes qui recouvrent les balcons et terrasses** :

- ***9.26.3.1. Pente***
- ***9.26.4.1. Solins exigés aux jonctions***
- ***9.26.4.2. Matériaux***
- ***9.27.2.4. Protection du revêtement extérieur contre l'humidité***

PRÉVENIR LES INFILTRATIONS D'EAU

Les plateformes doivent être protégés par une couverture et par des solins mis en œuvre de façon à permettre l'écoulement des eaux de pluie et à prévenir l'infiltration de l'eau retenue par des barrages de glace. Cette mesure est essentielle lorsque les plateformes ne permettent pas le libre écoulement de l'eau à travers le platelage.

GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

7171, rue Jean-Talon Est,
bureau 200
Montréal (Québec)
H1M 3N2

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com

Figure 9.26.4.1. - 01.1

Balcon avec pontage ajouré qui permet le libre écoulement de l'eau

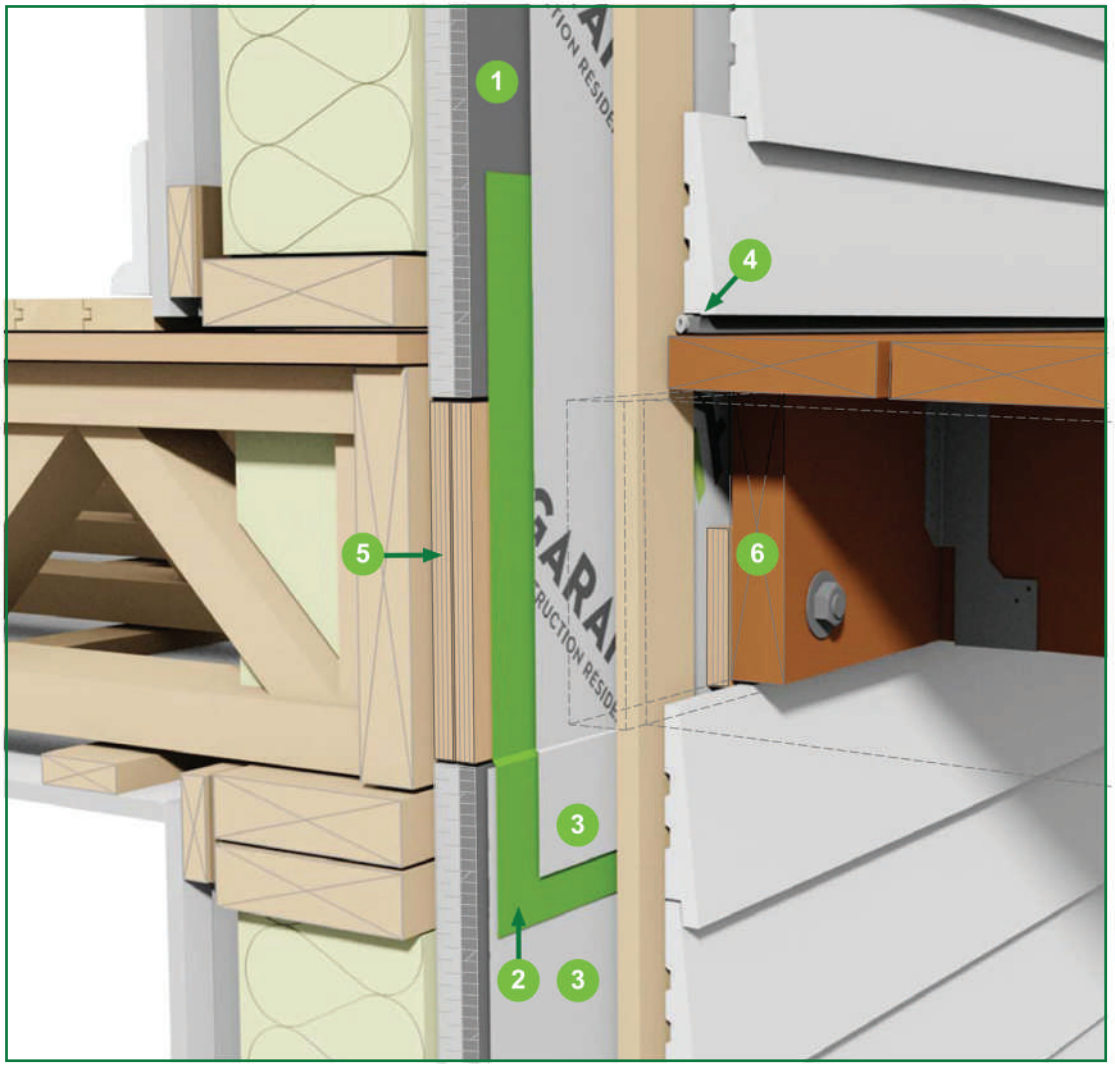

1. Panneau de support
2. Solin membrané
3. Pare-intempéries
4. Produit d'étanchéité et fond de joint
5. Contreplaqués continus vis-à-vis la structure du balcon
6. Ancrage du balcon, *(voir fig. 9.26.4.1. - 01.4)*

Puisque l'absence de couverture n'altère pas l'intégrité des constructions adjacentes, supportées ou porteuses, **le recouvrement des balcons en saillie n'a pas à être traité comme une couverture sur sa surface.**

(Fig. 9.26.4.1. - 01.1)

Toutefois, **les balcons et terrasses qui servent de toits doivent présenter une pente positive suffisante par rapport aux murs extérieurs et aux garde-corps** reliés à la terrasse ou au balcon qui sert de toit, par des dispositifs d'étanchéité.

Les figures ***9.26.4.1. - 01.2*** et ***9.26.4.1. - 01.3*** montre la conception de la plateforme avec un dosseret dont l'élévation verticale doit être d'au moins 50 mm au-dessus du recouvrement et ce, sur toutes les faces en contact avec le bâtiment. Ce joint devra être recouvert d'un solin et d'un contre-solin aménagé jusque sous le papier pare-intempéries protégeant le revêtement intermédiaire.

Figure 9.26.4.1. - 01.2

Solins des balcons en contreplaqué recouvert de fibre de verre. Parement de bois

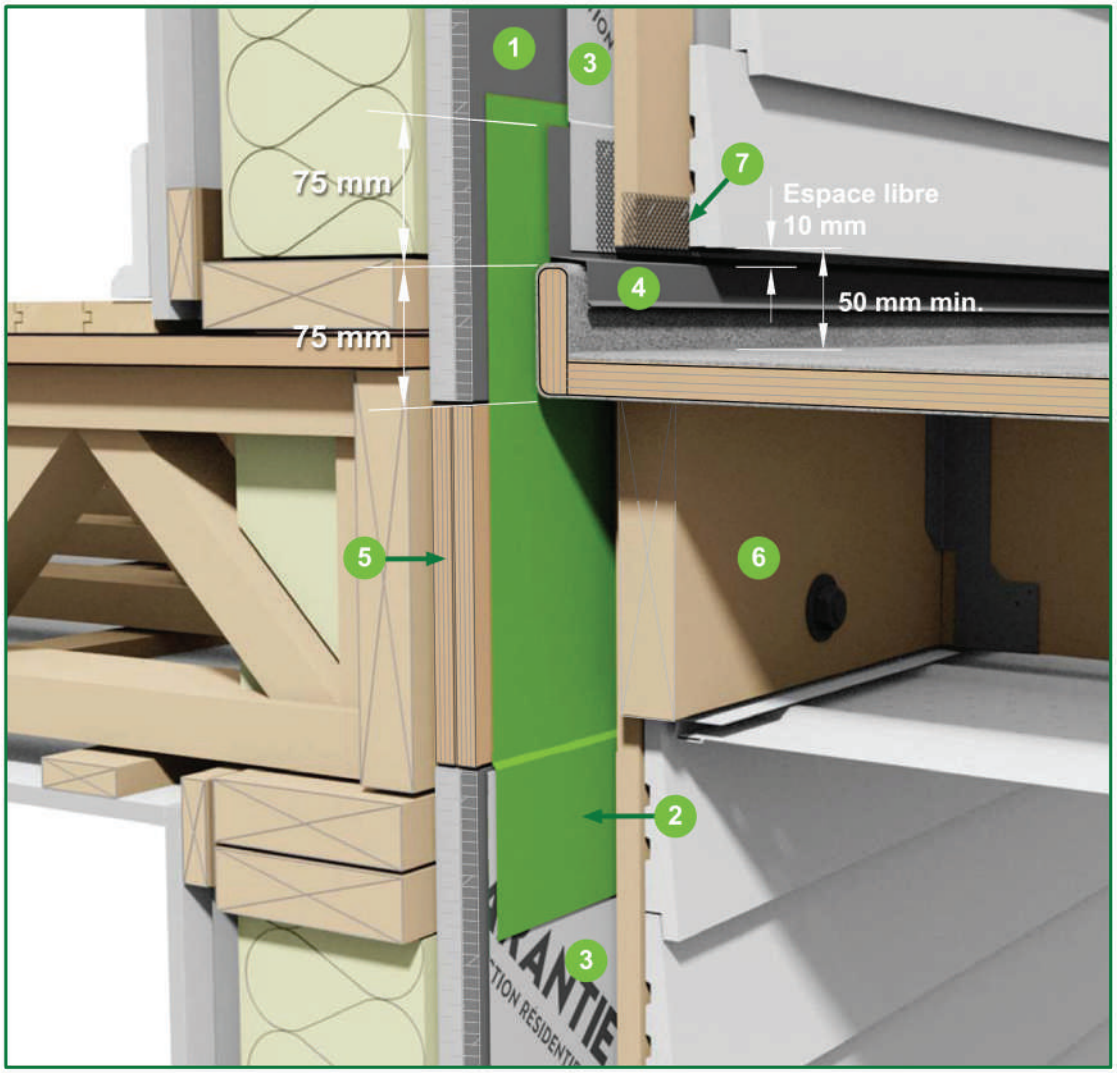

1. Panneau de support
2. Solin membrané
3. Pare-intempéries
4. Solin métallique en "Z" posé sous le pare-intempéries
5. Contreplaqués continus vis-à-vis la structure du balcon
6. Ancrage du balcon, *(voir fig. 9.26.4.1. - 01.4)*
7. Moustiquaire ou moulure de départ ventilée

De plus, **l'intersection avec le mur extérieur doit être aménagée avec un solin** qui empêche toute infiltration d'eau dans ces murs parce que, tel que l'indique le Code, lorsque la pluie est poussée par le vent sur la surface du platelage, l'eau a tendance à se déplacer vers le haut lorsqu'elle rencontre un obstacle.

Figure 9.26.4.1. - 01.3
Solins des balcons en contreplaqué recouvert de fibre de verre.
Parement de maçonnerie

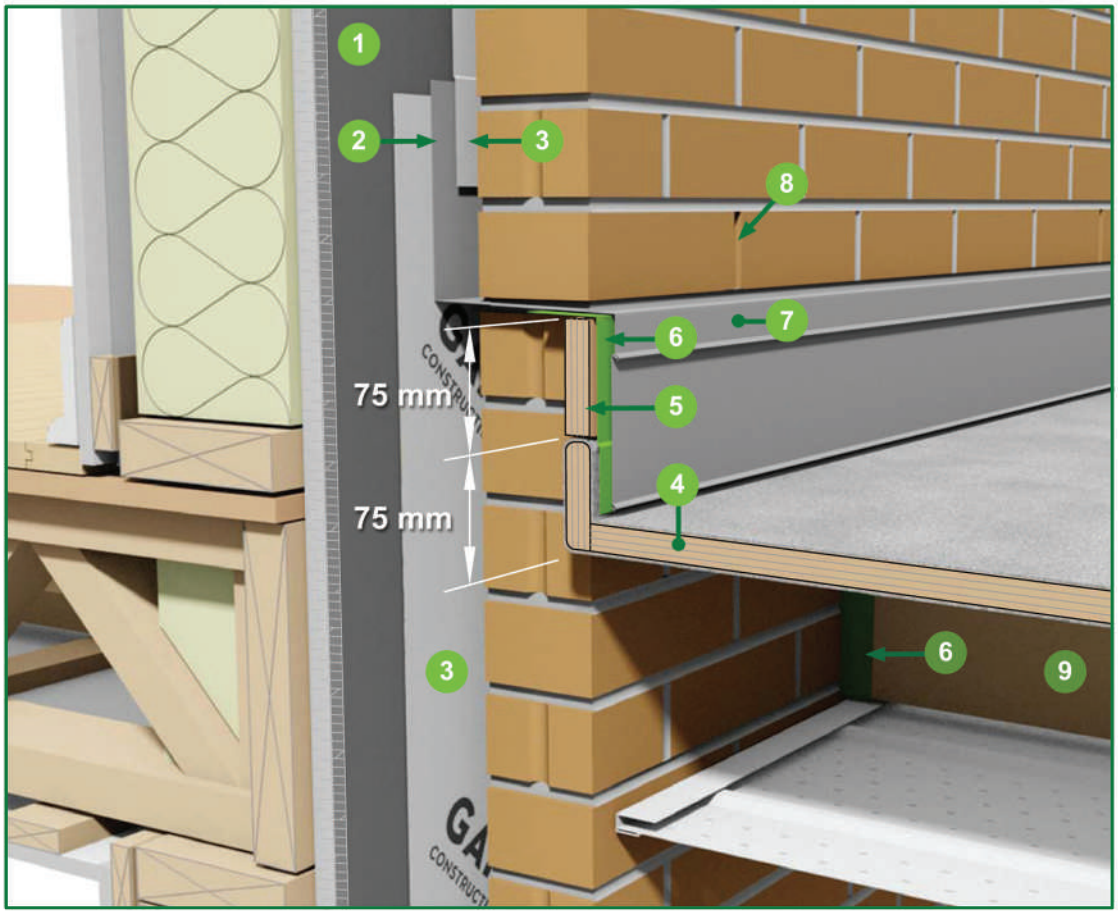

1. Panneau de support
2. Solin posé sous le pare-intempéries
3. Pare-intempéries
4. Plateforme avec dosseret : contreplaqué 19 mm recouvert de fibre de verre
5. Contreplaqué 19 mm, continus
6. Solin de base
7. Contre-solin métallique noyé dans le mortier
8. Chantepleure à 800 mm c/c
9. Ancrage du balcon, *(voir fig. 9.26.4.1. - 01.5)*

Figure 9.26.4.1. - 01.4

Ancrage des balcons, parement de bois

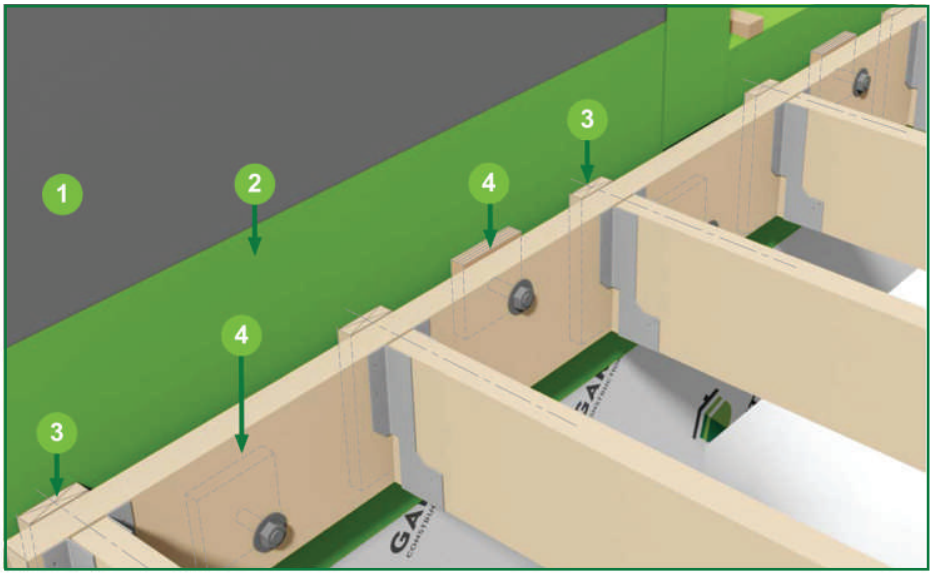

1. Panneau de support
2. Solin membrané
3. Cales verticales permettant le libre écoulement de l'eau
4. Ancrage placé en alternance haut et bas sur cales en contreplaqué traité sous pression

Figure 9.26.4.1. - 01.5

Ancrage des balcons, parement de maçonnerie

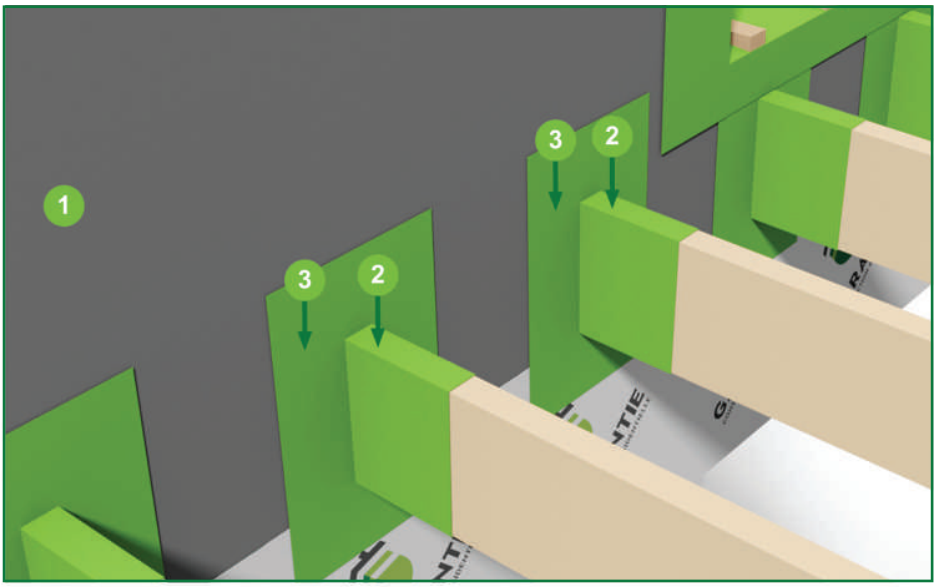

1. Panneau de support
2. Solin de base sur chaque solive avec
3. retour sur le panneau de suppport

MATÉRIAUX

Finalement, rappelons que **les matériaux de revêtement extérieur susceptibles de pourrir ou de se dégrader de quelque autre façon par suite d'une exposition prolongée à l'humidité** (comme les matériaux dérivés du bois non traité) **doivent être installés à une distance d'au moins 50 mm par rapport à la surface du toit fini.**

Cette pratique **s'applique aussi** aux plateformes des balcons et terrasses qui servent de toit.

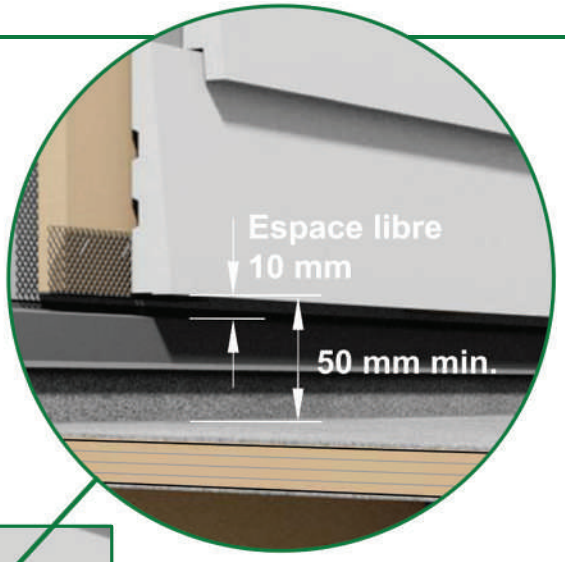

Figure 9.26.4.1. - 01.6
Dégagement requis

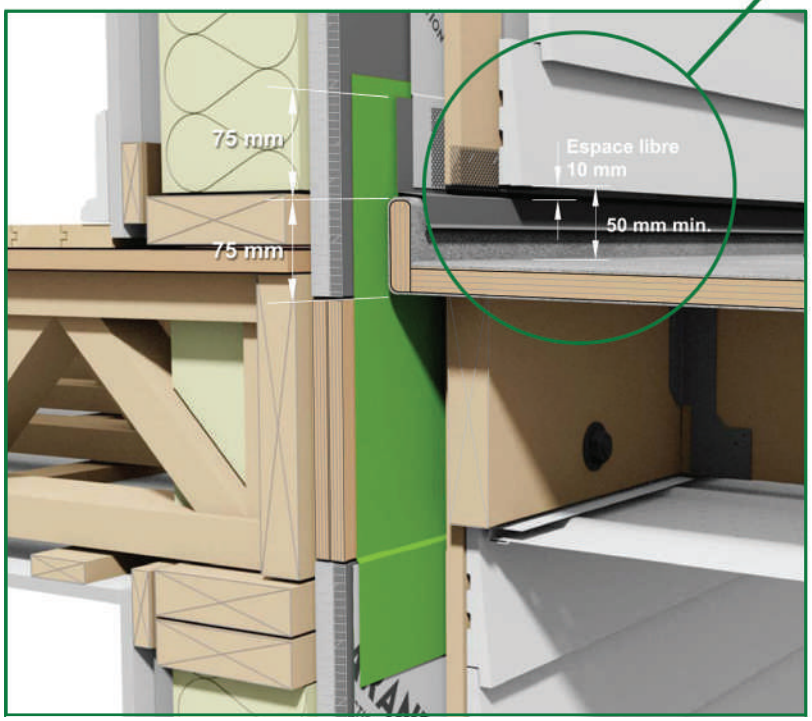

RÉFÉRENCES

Garantie de Construction Résidentielle
https://www.garantiegcr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/

*Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. **Les illustrations** contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.*

GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Garantie de construction résidentielle
7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com